

Décision

Générale

colonial

Décision n° 434/SG/FIN autorisant M. Ismaël Ali Youssouf, agent des contributions à acquérir un immeuble, -sis à Djibouti, rue Bourhan Bey.

n° 434/SG/FIN

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
16 octobre 1967

Numéro JO
n° 11 du 10/10/1967

Date du numéro
10 octobre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, —M. Ismaël Ali Youssouf, agent des Contributions, demeurant à Djibouti, est autorisé à acquérir une parcelle de terrain, d'une superficie de 525 mètres carrés, faisant partie dun terrain plus vaste, sis à Djibouti, rue Bourhan Bey, et immatriculé au Livre foncier du Territoire sous le n° 867 au nom de M. Omar Mohamed Bourhan. Art. 2— La présente décision sera enregistrée, publiée et exécutée partout ou besoin sera.

AHMED DINI AHMED,.